

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 6 décembre 2021

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 6 décembre 2021 à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sous la présidence de Monsieur le maire M. Gérald Savard.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve,	conseiller au siège no 1
Mme Caroline Audet,	conseillère au siège no 2
M. Stécy Potvin,	conseiller au siège no 3
M. Ghislain Bouchard,	conseiller au siège no 4
M. Alexandre Germain,	conseiller au siège no 5
M. Raynald Pearson	conseiller au siège no 6

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Signification de l'avis de convocation ;
- 3.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 5.00 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;
- 6.00 Adoption triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 ;
- 7.00 Période de questions ;
- 8.00 Levée de la séance extraordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code municipal, Madame la greffière-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-233
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
APPUYÉE PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière et directrice générale.

Adoptée

4.00 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-234
ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Bégin prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Exercice se terminant le 31 décembre 2022

REVENUS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Taxes	946 424
Paiements tenant lieu de taxes	66 511
Transferts	314 858
Services rendus	36 499
Imposition de droits	13 000
Amendes et pénalités	4 500
Intérêts	10 100
Autres revenus	20 700
SOUS-TOTAL	1 412 592 \$

REVENUS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 1 189 116

APPROPRIATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ 88 700

GRAND TOTAL DES REVENUS 2 889 542 \$

DÉPENSES DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	295 454
Sécurité publique	175 040
Transport	366 973
Hygiène du milieu	261 838
Santé et bien-être	24 500
Aménagement, urbanisme et dévelop.	68 954
Loisirs et culture	76 194
Frais de financement	23 623
SOUS -TOTAL	1 292 306 \$

REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME **103 300**

DÉPENSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **1 476 950**

REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT **16 716**

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES ET
DE LA DETTE À LONG TERME**

2 889 542 \$

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que le budget de l'année financière 2022 soit
accepté tel que présenté ci-haut.

Adoptée

**7.00 ADOPTION TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES
EXERCICES FINANCIERS 2022, 2023 ET 2024**

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-235

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES
EXERCICES FINANCIERS 2022, 2023 ET 2024**

ATTENDU les dispositions de l'article 953.1 du Code municipal concernant
l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Bégin prévoit réaliser les projets
suivants au cours des exercices financiers, 2022, 2023 et 2024 ;

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES
EXERCICES FINANCIERS 2022, 2023 ET 2024**

	2022	2023	2024
<i>Fond Volet IV, Fonds développement des territoire et PRABAM</i>	Réfection salle communautaire 120 000	50 000	50 000
<i>Programme taxe d'accise</i>	Gainage et colmatage 150 000 Divers travaux voiries 270 000	247 160	0
<i>Programme amélioration voirie local - accélération</i>	Réfection majeure 5 ^e rang, Villeneuve et 2 ^e rang est 880 996	0	0
<i>Autres projets d'investissements</i>	Habit pompiers 2 400 Lumières de rue 2 500 Boyaux incendie 5 000 Toiture CPE 12 000	125 000	50 000
	1 476 950 \$	422 160 \$	100 000 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 soit accepté tel que présenté ci-haut.

Adoptée

8.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

9.00 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-236
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Raynald Pearson ;
ET APPUYÉ PAR : Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance extraordinaire à 19 h 15.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M.GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**

**MME MIREILLE BERGERON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE.**